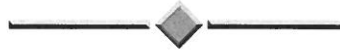


**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE
DE HAUTE-TARENTEISE**



DATE DE CONVOCATION :

Le 14 mars 2016

NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE : 34
NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES PRESENTS : 23
NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS : 11
- AYANT DONNE POUVOIR : 7

Le Lundi 21 mars 2016 à 18h00, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Les Chapelles, sous la Présidence de Monsieur Gaston PASCAL-MOUSSELARD.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Simone PERGET, Jacqueline POLETTI, Messieurs Jean-Luc CRETIER, Louis GARNIER, Michel GIRAUDY (Bourg-Saint-Maurice)
Monsieur Gilles FLANDIN (Les Chapelles)
Madame Arlette NOIR, Messieurs Jean Claude FRAISSARD, Laurent HANICOTTE (Montvalezan)
Messieurs Georges CHARRIERE, Paul CUSIN-ROLLET, Léon EMPEREUR (Sainte-Foy-Tarentaise)
Madame Marie-Agnès ARPIN, Messieurs Jean-Luc PENNA, Fabien RAISSON (Sééz)
Madame Maud VALLA, Monsieur Jean-Christophe VITALE (Tignes)
Mesdames Audrey NALIN, Emmanuelle VAUDEY, Messieurs Marc BAUER, Gérard MATTIS (Val d'Isère)
Messieurs Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Clémence BERGER-SABBATEL (pouvoir à Jacqueline POLETTI), Séverine FONTAINE (pouvoir à Maud VALLA), Claude MAHNANA, Messieurs Alain EMPRIN (pouvoir à Gaston PASCAL-MOUSSELARD), Patrick MARTIN, Gilles MAZZEGA (pouvoir à Jean-Christophe VITALE), Jean-Pierre MOREL (pouvoir à Gilles FLANDIN), Eric MINORET, Olivier PETIT (pouvoir à Jean-Luc PENNA), Xavier TISSOT, Georges TRESALLET (pouvoir à Michel GIRAUDY).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Luc CRETIER

N°2016-16 SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES SAINTEXUPERIENS

L'association « Les Saintéxupériens » a déposé un dossier de demande subvention pour l'organisation de conférences débats en direction de la jeunesse.

Après validation du Bureau du 07/03/2016, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver l'octroi d'une subvention de 500 € à l'association « Les Saintéxupériens ».

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **APPROUVER** l'octroi d'une subvention de 500 € à l'association « Les Saintéxupériens ».

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Gaston PASCAL MOUSSELDARD**

